

Séance du 12 mars 2021

Convocation 02 mars 2021

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 12 mars 2021, à 20h00, suivant la convocation en date du 02 mars 2021, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.

Présents : M. ANOMAN – M. BIDAUD – MME BIRON – MME BOUTAUD – M. DUMONT SAINT PRIEST – MME FABRE – M. FRAYSSE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU - MME PASQUIER – M. THEYS

Représentés : M. APPIAH (par M. BIDAUD) – M. BODIN (par M. ANOMAN) – MME REDON (par M. FRAYSSE)

Secrétaire de séance : M. ANOMAN

ORDRE DU JOUR :

1 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04 FEVRIER 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - INSTITUTION

2-1 Approbation du compte de gestion 2020.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil municipal :

Après avoir pris connaissance des documents émanant de la Trésorerie d'Eymoutiers, présentés par le Maire,

Considérant que tout est régulier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Madame Virginie GRIVOT, Receveuse Municipale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

2-2 Comptes administratifs 2020.

Présentés sous la présidence de M. Guy MISSOU,

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a assisté à la discussion et s'est retiré au moment du vote. Il en découle que la procuration détenue par le maire n'a pas été comptabilisée dans les suffrages exprimés.

A- BUDGET PRINCIPAL

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	873 402,71	245 274,56
RECETTES	1 014 347,58	237 652,03
TOTAL	140 944,87	- 7 622,53
REPORT N-1 (R002)	124 687,69	
REPORT N-1 (R001)		89 334,18
RESULTATS CLÔTURE EX 2020	265 632,56	81 711,65
<i>RAR - INVESTISSEMENT dépenses</i>		<i>170 959,14</i>
<i>RAR - INVESTISSEMENT recettes</i>		<i>74 435,86</i>
RESULTAT DEFINITIFS	265 632,56	- 14 811,63

Après délibération, le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL est adopté à l'unanimité.

B- BUDGET EAU

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	107 066,70	15 439,09
RECETTES	108 137,45	30 658,23
TOTAL	1 070,75	15 219,14
REPORT N-1 (R002)	11 347,93	
REPORT N-1 (R001)		123 941,97
RESULTATS DE CLÔTURE EX 2020	12 418,68	139 161,11
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		
RESULTATS DEFINITIFS	12 418,68	139 161,11

Après délibération, le compte administratif du BUDGET EAU est adopté à l'unanimité.

C- BUDGET ASSAINISSEMENT

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	47 831,03	11 781,69
RECETTES	46 026,62	21 499,00
TOTAL	- 1 804,41	9 717,31
REPORT N-1 (R002)	27 971,83	
REPORT N-1 (R001)		74 119,74
RESULTATS DE CLÔTURE EX 2020	26 167,42	83 837,05
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		
RESULTATS DEFINITIFS	26 167,42	83 837,05

Après délibération, le compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT est adopté à l'unanimité.

D- BUDGET LOGEMENT SOCIAL

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 849,28	4 076,03
RECETTES	5 431,18	4 869,89
TOTAL	3 581,90	793,86
REPORT N-1 (R002)	18 140,62	
REPORT N-1 (D001)		2 661,99
RESULTATS CLÔTURE EX 2020	21 722,52	- 1 868,13
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		
RESULTAT DEFINITIFS	21 722,52	- 1 868,13

Après délibération, le compte administratif du BUDGET LOGEMENT SOCIAL est adopté à l'unanimité.

E- BUDGET CAMPING

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	11 104,47	0,00
RECETTES	8 401,73	5 995,63
TOTAL	- 2 702,74	5 995,63
REPORT N-1 (R002)	3 758,68	
REPORT N-1 (R001)		13 038,46
RESULTATS DE CLÔTURE EX 2020	1 055,94	19 034,09
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		
RESULTATS DEFINITIFS	1 055,94	19 034,09

Après délibération, le compte administratif du BUDGET CAMPING est adopté à l'unanimité.

2-3 Affectation des résultats.

A- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget communal,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2019 :

- Excédent de la section de fonctionnement :	189 771,11
- Affectation 2020 à l'investissement :	65 083,42
- Excédent de la section d'investissement :	89 334,18

2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	déficit	7 622,53
- Solde d'exécution cumulé :	excédent	81 711,65

3. Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

- Dépenses d'investissement :	170 959,14
- Recettes d'investissement :	74 435,86

4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :

- Excédent 2020 :	+ 81 711,65
- Restes à réaliser :	- 96 523,28
- Total :	- 14 811,63

5. Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 : 265 632,56

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :	14 811,63
. Affectation en « réserves » :	140 000,00
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2021 :	125 632,56

B- BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget eau,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2019 :

- Excédent de la section de fonctionnement :	11 347,93
- Affectation 2020 à l'investissement :	/
- Excédent de la section d'investissement :	123 941,97

2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2020:

- Solde d'exécution de l'exercice :	excédent	15 219,14
- Solde d'exécution cumulé :	excédent	139 161,11

3. Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

- Dépenses d'investissement :	/
- Recettes d'investissement :	/

4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :

- Excédent 2020 :	139 161,11
- Restes à réaliser :	/
- Total :	+ 139 161,11

5. Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 : 12 418,68

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :	/
. Affectation en « réserves » :	/
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2021 :	12 418,68

C-BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget assainissement,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2020 :

- Excédent de la section de fonctionnement :	27 971,83
- Affectation 2020 à l'investissement :	/
- Excédent de la section d'investissement :	74 119,74

2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	excédent	9 717,31
- Solde d'exécution cumulé :	excédent	83 837,05

3. Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

- Dépenses d'investissement :	/
- Recettes d'investissement :	/

4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :

- Excédent 2020 :	83 837,05
- Restes à réaliser :	/
- Total :	+ 83 837,05

5. Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 : 26 167,42

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :	/
. Affectation en « réserves » :	/
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2021 :	26 167,42

D-BUDGET LOGEMENT SOCIAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget logement social,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2019 :

- Excédent de la section de fonctionnement :	20 802,61
- Affectation 2020 à l'investissement :	2 661,99
- Déficit de la section d'investissement :	2 661,99

2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	excédent	793,86
- Solde d'exécution cumulé :	déficit	- 1 868,13

3. Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

- Dépenses d'investissement :	/
- Recettes d'investissement :	/

4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :

- Déficit 2020 :	- 1 868,13
- Restes à réaliser :	/
- Total :	- 1 868,13

5. Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 : 21 722,52

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :	1 868,13
. Affectation en « réserves » :	1 868,13
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2021 :	19 854,39

E-BUDGET CAMPING

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget camping,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2019 :

- Excédent de la section de fonctionnement :	3 758,68
- Affectation 2020 à l'investissement :	/
- Excédent de la section d'investissement :	13 038,46

2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	excédent	5 995,63
- Solde d'exécution cumulé :	excédent	19 034,09

3. Restes à réaliser au 31 décembre 2020:

- Dépenses d'investissement :	/
- Recettes d'investissement :	/

4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :

- Excédent 2020 :	19 034,09
- Restes à réaliser :	/
- Total :	+ 19 034,09

5. Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 : 1 055,94

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :	/
. Affectation en « réserves » :	/
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2021 :	1 055,94

2-4 Soutien à la candidature au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé du PNR de Millevaches en Limousin.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la candidature du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE).

Conformément à la Charte du Parc, le PNR sollicite le soutien des communes membres afin d'appuyer sa candidature audit label. Ce soutien implique l'engagement des communes, dans la mesure de leurs moyens, à améliorer la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne.

Cet engagement peut se traduire par la sensibilisation des habitants aux différents enjeux liés à la nuit (nuisances lumineuses, économies d'énergie, de CO₂, enjeux de biodiversité et de trame nocturne...), et à la mise en œuvre, si nécessaire, de travaux de modernisation du parc d'éclairage public et de ses usages visant à réduire la quantité globale de lumière émise la nuit en respectant les critères techniques du plan de gestion intégré dans le dossier de candidature RICE.

Considérant que cet engagement participe à améliorer l'environnement nocturne sur le PNR de Millevaches en Limousin, à renforcer et à soutenir la candidature au label RICE,

Considérant que la commune s'est déjà lancée, depuis plusieurs années, dans la modernisation de son parc d'éclairage public en remplaçant une partie des luminaires « ancienne génération », très énergivores, par des luminaires de type Leds,

Considérant que la commune a instauré en 2016 une extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- soutient la candidature du PNR de Millevaches en Limousin au label RICE,
- s'engage à mettre en place les actions destinées à améliorer la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne.

2-5 Renouvellement adhésion PEFC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt d'adhérer au système PEFC (Programme of the Endorsment of Forest Certification – Programme de reconnaissance des Certifications Forestières) tels que répondre à la demande des acheteurs bois, participer au développement et à la promotion de la gestion durable des forêts, améliorer la qualité de la gestion des forêts et mieux prendre en compte l'environnement, valoriser et promouvoir le matériau bois,

Considérant l'adhésion de la commune à ce programme depuis 2011,

Considérant le document de gestion durable réalisé en 2012 et dont la validité arrive à échéance en 2031,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de renouveler pour 5 ans son adhésion au système PEFC pour la forêt communale,
- de continuer d'adhérer, de ce fait, à la politique de qualité de gestion durable de PEFC Nouvelle-Aquitaine détaillée sur le bulletin d'adhésion,

- de s'engager à se conformer aux règles de fonctionnement PEFC, dont les engagements indiqués sur le dossier d'adhésion,
- de s'engager à régler la contribution d'adhésion (20 € + 0,65 €/ha),
- d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion et le charge de réaliser toutes les formalités afférentes.

3 - Informations

3-1 Démolition du Bon coin

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Bon Coin devrait être démoli à compter du Lundi 29 mars selon la déclaration faite en mairie par l'entreprise LAVAUD en charge de l'opération.

3-2 Projet éolien

Monsieur le Maire relate aux membres du conseil son entretien téléphonique en début de semaine avec un des chefs de projet éolien du groupe VALECO. Le projet étudié sur le territoire communal est aujourd'hui selon les termes employés par le groupe « suspendu avec arrêt ».

Suite au renouvellement de l'équipe municipale l'an dernier, Monsieur le Maire a informé la société VALECO que ledit projet éolien sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour une mise au vote quant à la position du nouvel organe délibérant sur cette opération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de laisser passer la période de préparation budgétaire et de mettre ce **point à l'ordre du jour d'un futur conseil municipal courant mai**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée délibérante.

3-3 Prochaines réunions

A titre informatif, Monsieur le Maire précise les prochaines réunions à venir concernant les budgets primitifs :

- le 24 mars à 14h30 – réunion de la commission finances composée, pour mémoire, de M. THEYS, MME BIRON, M. GAGNAIRE, M. KONINGS et M. MISSOU. M. DUMONT SAINT PRIEST est également convié en tant que 1^{er} adjoint,
- le 07 avril à 20h – réunion du conseil municipal axée principalement sur le vote des budgets.

3-4 Feu d'artifice 2021

Monsieur le Maire indique qu'une entrevue est prévue avec l'artificier M. BRUN le mardi 30 mars à 14h30. Monsieur le Maire demande aux membres présents si certains souhaitent participer à ce rendez-vous. MME BIRON et M. GAGNAIRE se portent volontaires pour y assister.

Le feu d'artifice est prévu, comme habituellement, pour le 13 juillet mais il pourra être reporté en août voir annulé en raison du contexte sanitaire.

3-5 RD 14 : Bujaleuf-Eymoutiers

Suite au communiqué de presse du Conseil Départemental en date du 18 février 2021 sur le niveau de dégradation important de la RD 14 qui traverse les communes de Bujaleuf, Augne et Eymoutiers, Monsieur le Maire en explique brièvement les raisons :

Les travaux de réfection de la chaussée de la RD 14 débutés en octobre dernier, après un report au printemps 2020 en raison du confinement, n'ont pu être achevés avant l'hiver. L'état de la chaussée s'est ainsi dégradé à cause des périodes de gel et de dégel ainsi que des intempéries importantes qui ont marqué ces derniers mois.

Les travaux de rénovation de la chaussée doivent reprendre courant mars suivant les conditions climatiques.

3-6 Enfouissement des réseaux à Breix

MME BOUTAUD demande si les travaux d'enfouissement des réseaux à Breix sont terminés car il reste encore des gravats et les lampadaires sont toujours en place.

Monsieur le Maire précise que la réception des travaux n'a pas encore eu lieu et qu'il convient de contacter le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV).

3-7 Rendez-vous à l'étude notariale de Me MAPATAUD

M.DUMONT SAINT PRIEST fait un retour rapide sur l'entrevue de vendredi dernier avec Me MAPATAUD sur la question de la voirie au lotissement de Plaisance et sur le projet de cession des biens sectionnaux.

- La voirie du lotissement de Plaisance est actuellement entretenue par la commune alors qu'elle n'en est pas propriétaire. La voirie au sein d'un lotissement appartient au propriétaire de chaque lot. La régularisation de cette situation va nécessiter un travail fastidieux qui devrait être achevé au 31 décembre 2021.

- Me MAPATAUD confirme que la cession de ce type de biens relève d'un droit complexe mais non sans intérêts. Il mettra à disposition gracieuse de la commune l'étude juridique de la problématique, les avantages et inconvénients, comme les points particuliers auxquels il conviendra de veiller.

3-8 Construction non autorisée au bord du Lac

Monsieur le Maire rapporte qu'en début de semaine M. GAGNAIRE et lui-même sont intervenus sur un terrain situé au bord du Lac où une terrasse de 47 m² était en cours de construction. Ils ont rappelé au propriétaire la réglementation à appliquer sur ce secteur à savoir que les constructions y sont interdites (conformément à la carte communale et en raison du risque d'inondation en cas de rupture du barrage). Ils ont également précisé que tout projet d'urbanisme nécessite une demande d'autorisation à déposer en mairie.

Cette personne a jusqu'au 15 avril pour démonter la construction susmentionnée.

3-9 Site déchets verts

Monsieur le Maire indique que l'entreprise effectuant le broyage des déchets verts stockés sur le site dédié en-dessous du CLEP est intervenue cette semaine. Il a été broyé environ l'équivalent de 8 mois de stockage soit en sortie 90 m³ de résidus. Monsieur le Maire dit que le prix horaire de la prestation n'est pas en adéquation avec la machine utilisée. Pour une intervention d'une journée et demie, la prestation devrait s'élever à moins de 3 000 € HT. Il annonce qu'il sera vigilant quant à la réception de la facture correspondante.

Au vu du montant, il sera judicieux d'envisager une autre réglementation du site pour limiter en terme de coût horaire le recours à cette entreprise. A titre informatif, la convention a été conclue en janvier 2020 pour une durée d'un an pouvant être reconduite tacitement.

3-10 Garage route de Saint Léonard

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu, cette semaine, le propriétaire de l'ancien garage MENUJER, M. RICHARD, pour une demande d'autorisation d'urbanisme. Monsieur le Maire a profité de cette entrevue pour rappeler à M. RICHARD l'interdiction de garer des véhicules sur les pelouses de la place mais également pour s'enquérir de son activité. M. RICHARD n'a pas pour projet de créer un garage solidaire, il répare des voitures anciennes par passion.

3-11 Référent villages

Comme indiqué dans le bulletin municipal de janvier, un élu référent a été désigné pour chaque village. Une communication sera mise en place dans le bulletin municipal de l'été.

4 - Questions diverses

4-1 Organisation temps scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que selon l'article D521-12 du Code de l'Education, la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans.

Les horaires actuellement mis en place à l'école primaire de Bujaleuf ayant été arrêtés à la rentrée 2018, cette organisation arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

En conséquence, il convient de se positionner quant au renouvellement à l'identique des horaires scolaires ou à leur modification.

Lors du conseil d'école du 23 février 2021, Monsieur le Maire indique que les communes membres du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) représentées pour Cheissoux par MME BOURDELAS et M. MENUCELLI et pour Saint-Julien-le-Petit par MME MEUNIER et M.PAQUET se sont prononcées en faveur du maintien de l'organisation scolaire actuelle à savoir 4,5 jours par semaine avec des horaires dérogatoires.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur ce sujet,

Considérant que les communes de Cheissoux et de Saint-Julien-le-Petit sont favorables au maintien de l'organisation scolaire en vigueur,

Considérant que la décision des communes du RPI est prépondérante,

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au maintien de la semaine de 4,5 jours et donc à l'organisation actuelle du temps scolaire pour la rentrée 2021,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20